La FedEO présente :

Le guide du nouveau diplômé ostéopathe 2020

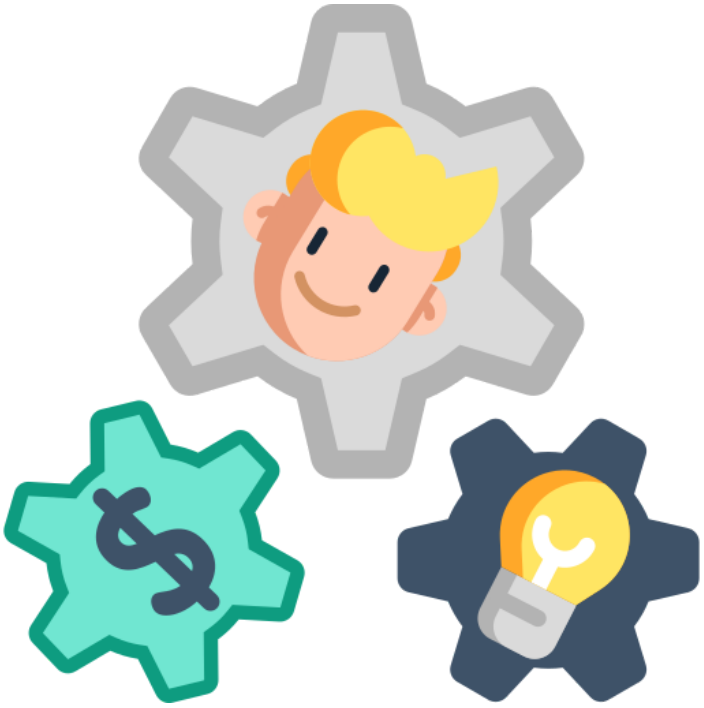

AGORAMED

GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

ASSOCIATION CONGRÈS HOPE

ASSOCIATION POSTUROLOGIE INTERNATIONALE

consultoo

SOMMAIRE

0. Abréviations	Page 1
1. Choisir son régime (juridique) fiscal	Page 2
Le statut d'auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur)	2
Le régime simplifié (ou micro-BNC)	2
Le régime réel (ou déclaration contrôlée)	Page 2
2. Démarche administratives	2
Numéro ADELI	Page 3
Numéro SIRET	3
3. Autres démarches	Page 4
Les assurances	4
Les banques	4
4. Schéma récapitulatif des démarches pour pouvoir exercer	Page 5
5. Les démarches complémentaires/facultatives	Page 6
AGA	6
Adhérer à un syndicat ostéopathe	6
ZFU - Zones Franches Urbaines	6
ZRR - Zone de Revitalisation Rurales	6
ACRE - Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise	Page 7
QPV - Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville	7
6. Les bons plans pour l'installation en cabinet	Page 8
Le cabinet	8
Le matériel	8
Consultation/gestion du local	Page 9
7. Astuce - Comment faire une étude de marché ?	Page 10
Etude de la concurrence	10
Etude de la population	10
Devis et démarches	10
Budget Prévisionnel	10
Sources	Page 11
Annexe 1 - CERFA n°13777*03	Page 12-13
Annexe 2 - Formulaire P0PL	Page 14-15

ABRÉVIATIONS

ACRE - Aide à la Création ou Reprise d'Entreprise

ADELI - Automatisation DEs LIstes

AGA - Association de Gestion Agréée

ARS - Agence Régionale de Santé

BNC - Bénéfice Non Commerciaux

CA - Chiffre d'Affaire

CFE - Centre de Formalités des Entreprises

CFP - Contribution à la Formation Professionnelle

CIPAV - Caisse Interprofessionnelle de PRévoyance et d'Assurance Vieillesse

RGSS - Régime Général de la Sécurité Sociale

RSI - Régime Sociale des Indépedendants

SIRET - Système d'Identification de Répertoire des Etablissements

TVA - Taxe sur la Valeur ajoutée

URSSAF - Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZFU - Zones Franches Urbaines

ZRR - Zones de Revitalisation Rurale

CHOISIR SON RÉGIME (JURIDIQUE) SOCIAL

C'est nécessaire pour commencer à faire les démarches de début d'activité à l'URSSAF. Afin de choisir le régime le plus adapté à ta situation, vous pouvez faire la démarche gratuite de demander conseil à un expert-comptable ou à centre de gestion.
Il existe 3 régimes :

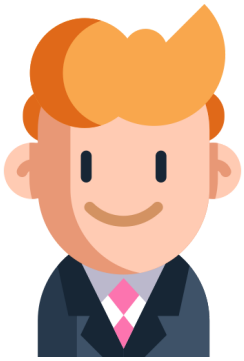

Il existe 3 régimes :

. Le statut d'auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur) :
Tu relèves du régime de la micro-entreprise si :
Chiffre d'affaire (CA) < 70.000€.
Chaque mois ou trimestre, tu dois calculer et payer les charges sociales personnelles en fonction de ton chiffre d'affaires réalisé sur le mois ou le trimestre. Cela correspond à 22% de ton CA.
Tu peux aussi rajouter le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu (2,2%). L'imposition est réalisée sur le chiffre d'affaires (recettes annuelles) duquel sera déduit un abattement forfaitaire de 34%. Aucunes déductions de charges réelles, ni amortissement de matériel n'est possible avec ce régime fiscal.

. Le régime simplifié (ou micro-BNC) :
Pour un CA < 70.000€. L'imposition est réalisée sur le CA (recettes annuelles) duquel sera déduit un abattement forfaitaire de 34%. Aucunes déductions de charges réelles, ni amortissement de matériel n'est possible avec ce régime fiscal.

. Le régime réel (ou déclaration contrôlée) :
Valable quelque soit le CA. L'imposition est réalisée sur le bénéfice annuel (différence entre les recettes annuelles et les charges déductibles). Le taux d'imposition varie entre 0% (CA < 9807€) et 45% (CA > 153 873€). Ce régime est fortement conseillé.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

. Numéro ADELI :

Le numéro ADELI c'est le numéro équivalent à ton titre professionnel. Pour l'avoir il faut enregistrer son diplôme au service ADELI de l'ARS de ta région d'exercice. Un rendez-vous sera alors pris (pièces justificatives, etc...), et tu devras remplir le CERFA n°13777*03 (annexe 1).

ATTENTION : l'ARS n'accepte que des **documents originaux** comme pièces justificatives.

Lors de ce rendez-vous, tu seras enregistré au répertoire ADELI des professionnels de santé et on te donnera ton numéro ADELI.

Ce registre est le **seul** répertoriant les ostéopathes.

Si tu effectues des remplacements, il faut s'inscrire dans la région où tu habites et domicilier son entreprise chez toi. Il faudra simplement spécifier sur le CERFA de l'ARS que tu exerces en tant que "remplaçant".

. Numéro SIRET

Le numéro SIRET permet d'identifier ton établissement ou entreprise. Pour l'avoir il faut remplir le formulaire P0PL (annexe 2) pour déclarer ton début d'activité à l'URSSAF (qui peut se faire en ligne ou être imprimé et envoyé au CFE).

ATTENTION : Veilles à t'inscrire à l'URSSAF de la région dans laquelle tu souhaites t'installer. Sois également prudent à la date de début d'activité que tu inscris sur le P0PL.

En effet, dès que tu remplis ce formulaire, tu cotises à l'URSSAF et tout commencement de trimestre entraîne un paiement.
Exemple : si tu inscris ton début d'activité le 28 juin, tu vas payer tout le trimestre alors que tu n'as travaillé que 3 jours. Mieux vaut inscrire la date du 1er juillet !

Nota bene :
L'inscription au RGSS (ex RSI) et à la CIPAV (cotisation retraites et invalidités) est automatique dès l'enregistrement à l'URSSAF. Il est conseillé d'acter ta déclaration d'activité par écrit auprès de ces 2 organismes s'ils n'ont pas reconnu ton inscription au bout de quelques semaines.

AUTRES DÉMARCHES

Encore quelques étapes et tu auras fini !

. Les Assurances

La Responsabilité Civile Professionnelle
Elle est obligatoire depuis la loi du 4 mars 2002, elle garantit les risques liés à l'activité professionnelle.ATTENTION : Lis bien le contrat dans les détails (pratique dans le cadre du bénévolat, etc...)

Assurance locale professionnelle
Si tu es en cabinet, il peut être intéressant de prendre une assurance pour ton local professionnel.

Assurer la voiture
Si tu fais des consultations à domicile, pense à assurer ta voiture pour un usage professionnel.

Assurance juridique
Elle n'est pas obligatoire mais reste conseillée.

Prévoyance santé
Elle est conseillée également mais n'est pas obligatoire. Cependant cette prévoyance est la seule assurance qui peut vous couvrir en cas de grossesse pathologique si vous anticipez.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)
Elle est obligatoire. Cette assurance vous couvre en remboursant la victime en partie ou complètement si dommage causé à autrui.

. FIF PL (Fonds Interprofessionnels de Formation des Professionnels Libéraux) .

Elle n'est pas obligatoire mais reste conseillée. Le FIF PL est un fond permettant la prise en charge, partielle ou totale, du coût pédagogique des frais de formation continue. Le but premier est de favoriser le développement de la formation professionnelle pour les indépendants et les libéraux dont les Ostéopathes font partie. Pour y avoir accès, il faut être inscrit à l'URSSAF et être à jour de votre CFP (Contribution à la Formation Professionnelle) qui est à 101€ pour l'année 2020.

. Les banques

Il va falloir ouvrir un compte. Pour éviter de payer trop de frais, il est préférable d'ouvrir un compte personnel à visée professionnelle et non un "compte pro". Tant que tu ne fais pas de prêt professionnel ou tu n'utilises pas de machine à carte bancaire ("TPE" : selon le type de TPE, l'ouverture n'est pas toujours obligatoire), les banques ne peuvent pas t'obliger à ouvrir un compte professionnel. Tu trouveras plus d'informations en ligne.

C'EST TERMINÉ VOUS ÊTES DIPLÔMÉS ET PRET À EXERCER !

SCHEMA RÉCAPITULATIF

01 Régime fiscal

C'est ton régime d'imposition

Nécessaire pour s'inscrire à l'URSSAF

MICRO BNC (régime simplifié)
Ou
DÉCLARATION CONTRÔLÉE (régime réel)
Ou
Statut d'AUTO-ENTREPREUNEUR

02 Démarche Administrative

C'est enregistrer ton diplôme et ton titre pro

NUMÉRO ADELI 2.1

- Sinon tu ne peux pas exercer légalement
- Au service ADELI de l'ARS de ta région

2.2 NUMÉRO SIRET

Tu es enfin ostéopathe mais maintenant il faut déclarer ton activité

- Tu déclaress le début de ton activité pro
- Remplir le Formulaire P0PL
- Attention aux trimestres et aux cotisations URSSAF

(Rappel au RGSS et à la CIPAV ton inscription si tu n'as pas de nouvelles après quelques semaines)

03 Autres Démarches

Assurances
- RCP OBLIGATOIRE
- Assures le local et le véhicule selon ta situation (cab ou domicile)
- Assurance juridique
- Prévoyance santé

Banque
Ouvrir un compte c'est utile !
Rappel : au début, on favorisera un compte perso à un compte pro

BRAVO TU PEUX EXERCER EN PAIX !

DÉMARCHES COMPLEMENTAIRES/ FACULTATIVES

. Une AGA

Une AGA est une association à but non lucratif agréée par l'Administration Fiscale. L'adhésion annuelle vous permet d'avoir une aide dans l'accomplissement de ses obligations comptables et fiscales (notamment pour vérifier ta comptabilité). Elle est obligatoire au réel si tu veux éviter une augmentation de 25% de tes impôts. Il existe plusieurs AGA selon les régions/départements. Tu trouveras plus d'informations en ligne.

. Adhérer à un syndicat ostéopathe ?

Un syndicat est une structure qui permet de représenter les ostéopathes. Il permet également de t'orienter et t'aider dans les démarches juridique/comptabilité et fiscale. De plus, une communication sur l'activité professionnelle ainsi que les projets en cours au sein du syndicat te sera transmis. L'adhésion n'est pas obligatoire. Depuis le 23 Mars 2020, le ministère a reconnu comme représentatives les organisations d'ostéopathes exclusives suivantes :

. Ostéopathes de France (ODF)
. Syndicat Français Des Ostéopathes (SFDO)

. ZFU - Zones Franches Urbaines

Ce sont des zones regroupant des quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés (taux de chômage élevé, proportion importante de jeunes non diplômés, faible potentiel fiscal, etc.).
Les entreprises implantées dans ces zones bénéficient d'un régime fiscal et social de faveur.
Seules les entreprises étant créées avant le 31 décembre 2020 peuvent bénéficier d'une exonération totale d'impôts pendant les 5 premières années, puis d'une exonération partielle les 3 années suivantes.
L'exonération se fait dans la limite d'un plafond de 50.000€ par période de 12 mois.

. ZRR - Zone de Revitalisation Rurales

C'est une zone regroupant des territoires ruraux qui présentent des difficultés économiques et sociales, notamment une faible densité démographique, un déclin de la population totale (ou active) ou une forte proportion d'emplois agricoles.Les entreprises étant créées ou reprises avant le 31 décembre 2020 peuvent bénéficier d'une exonération totale d'impôts pendant les 5 premières années, puis une exonération partielle les 3 années suivantes. Elles sont également susceptibles de bénéficier d'une exonération de cotisation foncière pendant 5 ans et des aides provenant des collectivités locales.

DÉMARCHES COMPLEMENTAIRES/ FACULTATIVES

. ACRE

Changement depuis le 1er Janvier 2020 !

C'est une aide qui te permettra d'avoir une exonération partielle des charges sociales (50%) et un accompagnement pendant la première année d'activité (exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises).Depuis le 1er janvier 2020, l'ACRE est sous certaines conditions et ne se fait plus automatiquement lorsque tu crées ton entreprise (ou lors d'une reprise) : il ne faut pas avoir bénéficié de l'ACRE pendant les 3 dernières années précédant le début de votre activité.

Comment faire une demande d'ACRE?
Tu dois remplir le formulaire de "demande de l'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACRE)" via le portail autoentrepreneur.ursaff.fr

ATTENTION: Tu dois faire la demande dans un délai de 45 jours MAXIMUM après le dépôt de ton dossier de création d'entreprise.
Pour les différentes aides, zones, etc... : il suffit de te rapprocher de la mairie de la ville dans laquelle tu vas exercer pour mieux te renseigner et peut-être en bénéficier.

. QPV - Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

Ce dispositif est basé sur un critère unique, celui du revenu. La méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine, à La Réunion et en Martinique, repère les zones de concentration urbaine de populations à bas revenus à partir d'un quadrillage fin de ces territoires. Pour les territoires ultra-marins, la méthode utilisée a fait l'objet d'adaptations.
Les entreprises étant créées ou reprises entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020 peuvent bénéficier d'une exonération totale d'impôts pendant les 5 premières années, puis un abattement annuel décroissant s'applique pour les 3 années suivantes (60%, 40% et 20%).
Plus d'informations en ligne :
https://www.economie.gouv.fr/entreprises/exoneration-impots-locaux-quartiers-prioritaires-politique-ville-qpv

Ce décret concerne la métropole : le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014
Ce décret concerne les départements d'outre-mer, à St-Martin et en Polynésie française : le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014

LES BONS PLANS

. Le cabinet

Attention depuis le 11 février 2005, la loi d'accessibilité PMR (Personne Mobilité Réduite) est entrée en vigueur. Depuis le 31 Mars 2019, il n'est plus possible de déposer d'Ad'Ap (= L'Agenda d'accessibilité programmée) afin d'obtenir un délai de 3 ans pour te mettre en conformité aux normes d'accessibilité. En conséquence, ton cabinet doit être accessible dès que tu débutes ton activité.
Tu peux trouver une liste de tous les critères sur le site internet service-public.fr. Si tu dois engager des travaux d'accessibilité, tu devras faire une demande d'autorisation de travaux d'aménagement qui peut prendre jusqu'à 3 mois.
Une autorisation d'ouverture doit être obtenue par tous les ERP, 5ème catégorie de type U (dont font parti les cabinets d'ostéopathie), en cas de travaux, de changement d'affectation, ou si l'établissement est resté fermé pendant plus de 10 mois. Cette procédure peut prendre 5 mois maximum.

Salle de pratique
Environ 15m² minimum.
Position de la table de pratique (pas visible à l'ouverture)/ mise de paravent.
Un lieu non visible pour le déshabillage (paravent).
Un bureau.
La table de pratique centrale.
Luminaires adaptés (pas juste au dessus de la table).
Ouvertures adaptées (fenêtres : types d'ouvertures...).

Salle d'attente
Environ 10m².
4 chaises (avec accoudoir pour les personnes âgées, plus facile pour se relever/s'asseoir).
Une fenêtre si possible.
Musique (payant : s'inscrire chez SACEM pour la radio ou acheter des CD), revus, jeux...
Mur d'informations (en liège, même si on ne veut pas car des personnes mettront des annonces).
Plantes éventuellement.
WC de 2m² pour que les fauteuils roulants puissent se retourner, avec poignée pour se relever. VMC double flux obligatoire si vous n'avez pas de fenêtre débit minimal 25m3/h/occupant.

. Le matériel

Table de pratique
Possibilité de commencer avec une table pliante avant la table électrique. Environ 2000-2500 euros pour une table électrique (option : avec têtière écartable ou trou visage, avec accoudoir ou non, densité de la mousse, coloris...) avec tabouret ayant des roulettes. Le prix varie selon les options.Le mieux est de tester la table avant de l'acheter, soit en présentation dans vos écoles ou sur des salons comme Reeduca® sur Paris, qui se déroulent chaque année.

Bureau
Simple. Importance d'avoir une bonne chaise pour le praticien et 2 chaises pour l'accueil des patients.

Sécurité
Ton cabinet doit disposer d'au moins 1 extincteur par niveau avec signalisation (plan d'évacuation, type d'extincteur, sortie de secours, marches...), registre de sécurité, détecteur de fumée.

LES BONS PLANS

. Consultation/gestion du local

Ordinateur

Coût supplémentaire mais 1er prix à 200 euros, utile si logiciel, attention sauvegarde/piratage (antivirus payant de préférence), intéressant si imprimante...Si possible, deux sauvegardes : une journalière et une mensuelle sur disque dur externe/clé USB/ en ligne...
Si tu utilises un logiciel en ligne, il te sera très utile en consultation à domicile ou quand tu changeras de matériel informatique. Vérifie bien auprès du revendeur que les données de santé de tes patients sont bien stockées chez un Hébergeur Agréé de Données de Santé qui est obligatoire pour les solutions en ligne. Si ce n'est pas le cas, tu risques, à titre personnel, une peine de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour traitement illicite de données de santé.
Article L.1111-8 du code de la santé publique, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016.

Papier

Stockage important des dossiers patients, temps de recherche plus long du dossier patient, version moins chère et donc pas de logiciel etc... Du coup, possibilité d'avoir des carnets de facture au papier carbone (en vente dans les magasins de bureautique).

Tampon

Il est important d'en avoir deux : Un pour la signature facture avec le numéro ADELI, l'autre pour l'adresse du cabinet (facultatif) (noir). Faire un en-tête ou un logo qu'on retrouve partout, surtout si cabinet de groupe.

Carte de visite

La carte de visite est un outil de communication clé pour faire connaître ton cabinet, que cela soit à destination d'autres professionnels de santé ou tes futurs patients, car elle te permet de concentrer toutes les coordonnées et informations que tu juges nécessaire pour que l'on puisse te contacter.
Pour t'aider : https://graphiste.com/blog/conseils-carte-de-visite-marque

Pour la comptabilité

Prendre un classeur avec 12 intercalaires et y insérer le tableau du mois et y joindre les factures nécessaires. Prévoir un autre classeur pour tous ce qui sera lié à l'URSSAF, ARS, CIPAV, assurances....
Tu peux également opter pour un logiciel intégrant la comptabilité automatisée à des prix très intéressants. Dans ce cas, vérifie bien auprès du revendeur si le logiciel peut exporter le Fichier des Écritures Comptables (FEC) avec un certificat de conformité.

Téléphone

Le téléphone fixe n'est pas obligatoire, ni l'abonnement professionnel pour un portable. Il est cependant conseillé d'avoir un numéro différent de ton numéro personnel. Internet n'est pas nécessaire au cabinet sauf si tu utilises un logiciel.

Site internet

Un site internet facilite la communication : les patients savent où chercher pour avoir des informations concrètes (horaires, adresses, etc) sur ton cabinet et ils peuvent y accéder sans que cela nécessite d'inscriptions de leur part (ex Facebook). En outre, c'est un autre moyen d'interagir directement avec tes patients.

Prise de rendez-vous

Tu as la possibilité de prendre toi-même les RDV en répondant au téléphone, ou bien par le biais de sites de prise de RDV en ligne, ou bien via une secrétaire qui est soit dans ton cabinet soit sur une plateforme téléphonique. Les plateformes en ligne et la secrétaire engendrent un coût supplémentaire et tu n'as pas de lien direct avec le patient mais cela te permettra de gagner du temps et d'être plus proche de ton patient en consultation par exemple. Il existe aussi des plateformes de prise de RDV en ligne gratuite comme notre partenaire Consultoo.Il est évident que tout ceci reste des conseils, des avis et ne sont pas obligatoires (sauf pour les normes PMR).

ASTUCE - COMMENT FAIRE UNE ÉTUDE DE MARCHÉ ?

Étude de la concurrence

Tu peux étudier :
Le nombre d'ostéopathes en exercice dans le secteur où tu souhaites t'installer. Pour cela, on te propose d'aller consulter cette carte démographique :
https://www.osteopathes.pro/fr/cartographie
Elle te permet d'accéder au nombre d'ostéopathes ou le ratio d'habitants par ostéopathe avec les derniers chiffres de l'INSEE.
NB: Le site essaie d'exclure au maximum les médecins, masseurs-kinésithérapeuthes et ne comprend pas les cabinets qui proposent les services tels que : un remboursement par carte vitale, les ostéopathes animaliers, la pratique d'actes de masso-kinésithérapie et la présence dans l'annuaire des praticiens de santé.
Tu peux également consulter la carte démographique du métier d'ostéopathe et des experts judiciaires ostéopathes conçue par la CEJOE : https://cejoe.org/demographie-des-porteurs-du-titre-dosteopathe-demographie-des-experts-judiciaires-osteopathes-analyse-et-perspectives-decembre-2019/
Enfin, tu peux étudier le prix des consultations des ostéopathes aux alentours via les sites des ostéopathes et/ou doctolib.Le temps d'attente pour une consultation. Est-ce que l'ostéopathe est seul dans son cabinet ou avec d'autres professionnels de santé ?

Etude de la population

Il faut bien te renseigner afin de connaître le type de fréquentation du quartier, le pouvoir d'achat des habitants, l'âge moyen...Pour cela nous te proposons d'étudier :
La démographie en 2020 et 2030 via le site de l'INSEE :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/4281618
Les projets de la ville : association, construction logement...

Devis et démarches

Tu dois penser à faire des devis de :
. Matériels
. Prévoyances
. Mutuelles
. RCP
. Logiciel ostéopathique
. Location de cabinet
. Forfait téléphone et internet
Nous te conseillons d'effectuer plusieurs devis pour faire le meilleur choix pour toi. Une fois tous les devis effectués, il te sera ensuite plus pratique de tout rassembler dans un tableau de manière à comparer plus facilement les spécificités et avantage de chaque élément.

Budget Prévisionnel

Enfin, pour avoir une idée précise et exhaustive du coût de ton installation et de tes charges, pense à faire un budget prévisionnel comprenant :
. Mutuelle
. Prévoyance
. RCP
. CFE
. Loyer du cabinet + caution
. Factures électricité, eau, internet, téléphone, logiciel
. Charges sociales
. Impôts
. Masques et matériels de protection
Tu peux trouver sur internet des feuilles de calcul pré remplies ou des logiciels pour effectuer ton budget prévisionnel.

SOURCES

www.service-public-pro.fr

www.service-public.fr

www.arapl.orgwww.sfdo.fr

www.portail-autoentrepreneur.fr

Coudray Jean - Ostéopathe D.O. - Cours de gestion local/matériel

ANNEXE 1 - CERFA N°13777*03

USAGER D'UN TITRE PROFESSIONNEL

VOTRE TITRE

71 ☐ Ostéopathe 73 ☐ Chiropracteur

72 ☐ Psychothérapeute

INDICATIONS

Vous avez déjà fait enregistrer votre diplôme par l'ARS au titre d'une profession médicale ou paramédicale réglementée :

- Si votre situation professionnelle n'a pas changé depuis cet enregistrement, remplir seulement le cadre "État civil" en veillant à indiquer votre numéro ADELI, et le cadre "titres et qualifications professionnels".
- Si votre situation professionnelle a changé depuis cet enregistrement, remplir également les autres cadres.

Vous n'avez jamais fait enregistrer de diplôme auprès de l'ARS :

- Remplir tous les cadres.

ÉTAT CIVIL

Civilité ☐ Mme ☐ Melle ☐ M.

Nom d'exercice

Prénoms

Nom de naissance

Lieu de naissance Dept Date (JJ-MM-AAAA)

Nationalité ☐ Française ☐ UE, AELE, EEE précisez ☐ Autre

Domicile

Code postal Commune Tél

e-mail

Langues parlées

SITUATION PROFESSIONNELLE

Première année d'activité diplômée Département précédent

Votre situation professionnelle

10 ☐ libéral 20 ☐ salarié 40 ☐ autre actif (recherche d'emploi, autre actif) 70 ☐ autre inactif

11 ☐ Indépendant Artisan commerçant 30 ☐ activité mixte (libéral/salariée) 60 ☐ Retraité

TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELS

Veuillez indiquer ci-dessous le diplôme ou titre autorisant l'exercice (Voir titres page 4)

Libellé de diplôme

Lieu d'obtention Date d'obtention (JJ-MM-AAAA)

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES

*Remplissez les cadres correspondant à vos activités - Cochez d'une croix votre **activité principale** à laquelle vous consacrez, actuellement, le plus de temps*

ACTIVITES DU SECTEUR LIBÉRAL

☐ **REMPLAÇANT EXCLUSIF** *(ne remplissez aucun des cadres ci-dessous)* **Date de début** ____

☐ **EXERCICE EN CABINET** ☐ **De groupe, SCM, association** ☐ **Individuel**

Nom ou raison sociale ____ *Date d'installation* ____ (JJ-MM-AAAA)

Adresse ____

Code postal ____ Commune ____

Société d'exercice ☐ **SCP** ☐ **SEL** ☐ **AUTRE**

Tél ____ Fax ____

e-mail ____ *N° SIRET de la société* ____

☐ Cabinet secondaire Ou ☐ Autre implantation de la société

Adresse ____

Code postal ____ Commune ____

Tél ____ Fax ____

e-mail ____

ACTIVITES SALARIÉES

☐ **EXERCICE EN ÉTABLISSEMENT DE SOINS (public ou privé)**

Nom ou raison sociale ____ *Date de prise de fonction* ____ (JJ-MM-AAAA)

Adresse ____

Code postal ____ Commune ____

Tél ____ Fax ____

e-mail ____

☐ **AUTRE EXERCICE SALARIÉ**

Nom ou raison sociale ____ *Date de prise de fonction* ____ (JJ-MM-AAAA)

Adresse ____

Code postal ____ Commune ____

Tél ____ Fax ____ *N° SIRET de la société* ____

e-mail ____

☐ **ACTIVITÉS INDÉPENDANTES**

Nom ou raison sociale ____ *Date de début d'activité* ____ (JJ-MM-AAAA)

Adresse ____

Code postal ____ Commune ____ *N° SIRET de la société* ____

Tél ____ Fax ____

e-mail ____

RÉSERVÉ à L'ARS

Date d'enregistrement ____ (JJ-MM-AAAA)

Numéro Adeli ____

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce document

Date : ____ (JJ-MM-AAAA)

Signature :

ANNEXE 2 - FORMULAIRE PoPL

cerfa
1768*06

DECLARATION DE DEBUT D'ACTIVITE

PERSONNE PHYSIQUE

PROFESSION LIBERALE ET ASSIMILEE ET ARTISTE AUTEUR

RESERVE AU CFE G U
Déclaration n° ____
Reçue le ____
Transmise le ____

ibérale et assimilée ☐ Artiste Auteur
exercé une activité non salariée ☐ oui ☐ non Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification ____

ER VOTRE DECLARATION, REPORTEZ-VOUS A LA NOTICE
ssions libérales et assimilées, remplir obligatoirement les cadres n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13 - selon votre situation les cadres 3, 3 B, 10, 12
s auteurs, remplir dans tous les cas les cadres n° 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 13 – selon votre situation les cadres n° 7, 10, 12

DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE

SANCE ____
Sexe ☐ M ☐ F
mmune / Pays *si à l'étranger* ____
nnel : *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* ____
Commune / Pays *si à l'étranger* ____
ancienne commune ____

3 **CHOIX D'UN STATUT POUR LE CONJOINT MARIE OU LE PARTENAIRE PACS TRAVAILLANT REGULIEREMENT DANS L'ENTREPRISE**
☐ Conjoint ou pacsé collaborateur *(préciser pour celui-ci)* ☐ Conjoint ou p
Nom de naissance ____
Nom d'usage ____ Prénoms ____
Nationalité ____
Né(e) le ____ Dépt. ____ Commune / Pays ____
Domicile *(si différent de celui déclaré au cadre 2)* ____
Code postal ____ Commune ____

3B **ENTREPRENEUR INDIVIDUEL A RESPONSABILITE LIMITEE (EIRL)**
☐ Déclaration initiale d'affectation de patrimoine ou reprise d'un patrimoine affe
Vous devez remplir l'intercalaire PEIRL PL / AC.

DECLARATION RELATIVE AU LIEU D'EXERCICE OU A L'ETABLISSEMENT

Z VOTRE ACTIVITE A : ☐ Votre domicile personnel, passez directement au cadre 6 ☐ Une adresse professionnelle, l'indiquer ci-des
ICE DE VOTRE ACTIVITE (bureau, cabinet, établissement) *Rés., bât., app., étage, N°, voie, lieu-dit* ____
Commune ____ Le cas échéant, ancienne commune ____

JT D'ACTIVITE ____
ée(s) ____
plusieurs activités sont mentionnées, indiquez la plus importante : ____
ne activité saisonnière ☐ indiquez la ou les période(s) d'activité : ____
édentaire (ambulant)

6 **ORIGINE DE L'ACTIVITE :**
☐ Création (passer directement au cadre suivant)
☐ Reprise
Prédécesseur ou précédent exploitant :
Numéro unique d'identification ____
Pour une personne physique
Nom de naissance ____
Nom d'usage ____ Prénoms ____
Pour une personne morale : Dénomination ____

7 **EFFECTIF SALARIE :** ☐ non ☐ oui, nombre : ____
Vous embauchez un premier salarié ☐ oui ☐ non

Informations strictement confidentielles adressées uniquement aux organismes sociaux

8 **VOTRE N° DE SECURITE SOCIALE** ____
POUR LES RESSORTISSANTS HORS UNION EUROPEENNE : Titre de séjour N° ____ délivré à ____ expirant le ____
Exercice simultané d'une autre activité : ☐ oui ☐ non
Si oui, serez-vous simultanément : ☐ Salarié ☐ Salarié agricole ☐ Retraité / Pensionné ☐ Autre *(préciser)* ____
Si vous êtes biologiste, êtes-vous affilié au régime des praticiens auxiliaires médicaux ☐ Oui ☐ Non
☐ **Vous êtes marin professionnel**
Si vous êtes artiste auteur : ☐ Option pour la pratique du précompte des cotisations par le diffuseur

CONJOINT COLLABORATEUR : Votre conjoint marié ou pacsé est-il couvert par un régime obligatoire d'assurance maladie au titre d'une autre activité professionnelle, du versement d'une pension (retraite/pension d'invalidité) ou d'études ☐ oui ☐ non
Indiquer son N° de sécurité sociale : ____

OPTION(S) FISCALE(S) HORS EIRL

9 **Bénéfices Non Commerciaux (BNC) :** ☐ Régime spécial B.N.C (micro fiscal)
☐ Déclaration contrôlée, dans ce cas ☐ Option pour la tenue d'une comptabilité créances / dettes

T.V.A : ☐ Franchise en base ☐ Réel simplifié ☐ Réel normal ☐ Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles si TVA estimée inférieure à un plafond de 4 000 € / an

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10 **OBSERVATIONS :** ____

11 **ADRESSE de correspondance** ☐ Déclarée au cadre n° ____ ☐ Autre ____
____ Code postal ____ Commune ____
Tél ____ Tél ____
Télécopie / courriel ____

12 ☐ Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene ne puissent pas être consultées ou utilisées par des tiers (*cf. notice*).

Le présent document constitue une déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE, au RSEIRL et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail.
La déclaration sur l'honneur est définie par la loi. Si vous remplissez délibérément cette déclaration de manière inexacte ou incomplète, vous vous exposerez à des poursuites.

13 ☐ **LE DECLARANT** désigné au cadre 2
☐ **LE MANDATAIRE**
Nom, prénom / dénomination et adresse ____

Certifie l'exactitude des renseignements donnés
Fait à ____
Le ____
Intercalaire PEIRL ☐ oui ☐ non
Nombre d'intercalaire(s) P0' ____

Déclaration N° ____
SIGNATURE

cerfa
768*06

DECLARATION DE DEBUT D'ACTIVITE

RESERVE AU CFE G U

PERSONNE PHYSIQUE

PROFESSION LIBERALE ET ASSIMILEE ET ARTISTE AUTEUR

Déclaration n° ____
Reçue le ____
Transmise le ____

bérale et assimilée ☐ Artiste Auteur
exercé une activité non salariée ☐ oui ☐ non Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification ____

ER VOTRE DECLARATION, REPORTEZ-VOUS A LA NOTICE
sions libérales et assimilées, remplir obligatoirement les cadres n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13 - selon votre situation les cadres 3, 3 B, 10, 12
s auteurs, remplir dans tous les cas les cadres n° 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 13 – selon votre situation les cadres n° 7, 10, 12

DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE

ANCE ____
Sexe ☐ M ☐ F
nmune / Pays *si à l'étranger* ____
nnel : *rés., bât., n°, voie, lieu-dit* ____
Commune / Pays *si à l'étranger* ____
ancienne commune ____

3 CHOIX D'UN STATUT POUR LE CONJOINT MARIE OU LE PARTENAIRE PACS TRAVAILLANT REGULIEREMENT DANS L'ENTREPRISE
☐ Conjoint ou pacsé collaborateur *(préciser pour celui-ci)* ☐ Conjoint ou p
Nom de naissance ____
Nom d'usage ____ Prénoms ____
Nationalité ____
Né(e) le ____ Dépt ____ Commune / Pays ____
Domicile *(si différent de celui déclaré au cadre 2)* ____
Code postal ____ Commune ____

3B ENTREPRENEUR INDIVIDUEL A RESPONSABILITE LIMITEE (EIRL)
☐ Déclaration initiale d'affectation de patrimoine ou reprise d'un patrimoine af
Vous devez remplir l'intercalaire PEIRL PL / AC.

DECLARATION RELATIVE AU LIEU D'EXERCICE OU A L'ETABLISSEMENT

Z VOTRE ACTIVITE A : ☐ Votre domicile personnel, passez directement au cadre 6 ☐ Une adresse professionnelle, l'indiquer ci-de
CE DE VOTRE ACTIVITE (bureau, cabinet, établissement) *Rés., bât., app., étage, N°, voie, lieu-dit* ____
Commune ____ Le cas échéant, ancienne commune ____

IT D'ACTIVITE ____
ée(s) ____
lusieurs activités sont mentionnées, indiquez la plus importante : ____
e activité saisonnière ☐ indiquez la ou les période(s) d'activité : ____
édentaire (ambulant)

6 ORIGINE DE L'ACTIVITE :
☐ Création (passer directement au cadre suivant)
☐ Reprise
Prédécesseur ou précédent exploitant :
Numéro unique d'identification ____
Pour une personne physique
Nom de naissance ____
Nom d'usage. ____ Prénoms ____
Pour une personne morale : Dénomination ____

7

DECLARATION SOCIALE
Informations strictement confidentielles adressées uniquement aux organismes sociaux

8

OPTION(S) FISCALE(S) HORS EIRL

9

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10 OBSERVATIONS : ____

11 ADRESSE de correspondance ☐ Déclarée au cadre n° ____ ☐ Autre ____
____ Code postal ____ Commune ____
Tél ____ Tél ____
Télécopie / courriel ____

12 ☐ Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene ne puissent pas être consultées ou utilisées par des tiers (*cf. notice*).

Le présent document constitue une déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE, au RSEIRL et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail.
La déclaration sur l'honneur est définie par la loi. Si vous remplissez délibérément cette déclaration de manière inexacte ou incomplète, vous vous exposerez à des poursuites.

13 ☐ LE DECLARANT désigné au cadre 2
☐ LE MANDATAIRE
Nom, prénom / dénomination et adresse
____

Certifie l'exactitude des renseignements donnés
Fait à ____
Le ____
Intercalaire PEIRL ☐ oui ☐ non
Nombre d'intercalaire(s) P0' ____

Déclaration N° ____
SIGNATURE